

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Rejeté

N° AC126

AMENDEMENT

présenté par
M. Maillot et Mme Bourouaha

ARTICLE 30

À l'alinéa 2, après le mot :

« avis »

insérer le mot :

« favorable »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un avis favorable du Conseil municipal afin d'autoriser à la dérogation à la règle du repos municipal.